Notes d'étymologies gallo-romane et romane

Autor(en): **Keller, Hans-Erich**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **23 (1959)**

Heft 91-92

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399247

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NOTES D'ÉTYMOLOGIES GALLO-ROMANE ET ROMANE

Sous ce titre, nous allons grouper plusieurs problèmes étymologiques dont nous nous sommes occupé dans nos recherches privées ou dans le cadre de l' *FEW*. En ce qui concerne ces dernières, nous les reprenons ici parce que, la place dans l' *FEW* étant restreinte, nous éprouvons le besoin d'y revenir d'une manière plus explicite pour justifier davantage les points de vue que nous y avons adoptés.

1° Fr. *bonace* « tranquillité de la mer ».

Dans le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de BLOCH-WARTBURG, 2e éd., Paris, 1950, on lit : « *bonace*, vers 1200. Lat. pop. **bonacia*, altération du lat. class. *malacia* 'calme de la mer' (du grec *malakia* 'id.'), interprété comme un dér. de *malus* 'mauvais' et conséquemment refait en *bonacia* d'après *bonus*, en raison du sens du mot; de même it. *bonaccia*, a. pr. *bonassa*. » BLOCH voulait évidemment partir d'une base aussi ancienne (lat. pop.) pour expliquer les grandes différences existant dans les langues romanes; cf. macédo-roum. *bunață* « temps calme (surtout pendant l'hiver) » Pascu, 1, 226, it. *bonaccia* « stato del mare in calma » (depuis env. 1300, Prati), a. pr. *bonassa* « calme, tranquillité de la mer, après ou avant une tempête » (Provence env. 1290, *FEW* 6, 78 b), fr. *bonace* (depuis env. 1200) [1], kat. *bonança* (depuis XIIIe siècle, Alcover-Moll), esp. *bonanza* (depuis env. 1400, Corominas), a. pg. *boança* (XIIIe siècle, Arch 124, 334), *bonaça* (XIIIe siècle, Arch 124, 344). Il s'agirait donc d'une « etimologia antifonica », comme s'exprime DE LOLLIS, *Studi di Filologia Romanza* 1 (1884), p. 418, qui a lancé le premier cette étymologie [2]. Comme Εὔξεινος πόντος pour πόντος Ἄξεινος et *Beneventum*

1. Par erreur, nous avons noté env. 1300 dans *FEW* 6, 79 a.

2. Elle a été proposée, il est vrai, une première fois déjà au XVIIe siècle par Samuel BROCHART dans sa « Géographie sacrée », t. I (1646), et reprise par MÉNAGE dans la première édition de son dictionnaire étymologique (1650). De nos jours, elle est postulée,

pour *Maleventum* [1], on aurait formé **bonacia* pour le lat. *malacia* « tranquillitas venti et maris » (depuis Caesar, « De bello Gallico », ap. ThesLL), qui, lui-même, remonte au gr. μαλακία « mollesse » (< i.-e. *mlāk-* « mou, faible », Pokorny *IEW* 1, 719). Mais quelles ont été les raisons qui ont déterminé les marins à transformer *malacia* en **bonacia* ? On invoque le fait que le calme de la mer est dû essentiellement au beau temps, car celui-ci est en effet à la base de certaines attestations romanes, ainsi de macédo-roum. *bunață* (cf. ci-dessus), it. *bonaccia* « buona temperatura di stagione » (Dante, *DEI*), Grisons (Sursés) *bonaza* « bontempo » *DRG* 2, 634, mfr. *bonasse* « temps doux et chaud (à l'intérieur du pays) » (Olivier de Serres, *FEW* 6, 79 a), pr. m. *bounaço* Mistral, kat. *bonança*, esp. *bonanza* ; mais aussi engad. (et Bravuogn) *bunatscha* « fonte des neiges ; dégel » *DRG* 2, 634, contient la même idée puisque le dégel suppose le « beau temps », c.-à-d. un temps chaud, qui, en hiver, s'accompagne presque toujours de foehn, cf. aussi kat. *bonança* « temps et vent qui font fondre la neige ».

Cependant, les savants qui se rallient à cette théorie paraissent oublier un fait essentiel : **bonacia* est un terme de la marine. La transformation a donc nécessairement dû avoir lieu dans le milieu des marins. Mais tenant compte de ce fait, de graves obstacles s'opposent à la théorie exposée :

1) Le lat. *malacia* est un emprunt savant ; en effet, le *ThesLL 8*, 161, atteste le mot chez César, Sénèque, dans l'Itala et chez Augustin. Aucune attestation moyen-latine ni dans Ducange, ni dans Arnaldi ni dans Souter ; Jal cite César et puis aussitôt Matth. de Pisano, qui écrivait en 1460. Il serait donc très étonnant que le mot ait continué à vivre dans le milieu des marins, qui seul pourrait être à l'origine d'un tel changement [2].

2) Le changement de *malacia* en **bonacia* serait, à part les exemples cités de Ἄξεινος > Εὔξεινος et de *Maleventum* > *Beneventum*, unique dans le vocabulaire des langues romanes.

à part Bloch, par A. Castro dans *RFE 6*, 344, M. Gamillscheg dans son *Dictionnaire étymologique*, M. Vidos dans *ZFSL 58*, 448, MM. Battisti et Alessio dans leur *Dizionario etimologico* et par M. Corominas dans son *Diccionario crítico etimológico*.

1. < *Maloentum*, d'une racine méditerranéenne *mal-* « colline », cf. C. Battisti, *Sostrati e parastrati nell'Italia preistorica* (Florence, 1959), p. 33.

2. It. *maccheria* (attesté depuis 1640, DEI), ne provient pas par métathèse de *malacia*, comme le croyait Ascoli, AGl 13, 451, mais de la racine *makk-* (cf. Prati, *RLiR 19*, 85, et *FEW 6*, 74 et 76 n. 40).

3) A cela s'ajoute un fait grave « d'ordre technique », c'est que le calme plat était, au moins du temps de la navigation à voile, identique avec un grand ennui, voire labeur pour les marins, qui alors étaient forcés de continuer leur voyage à la rame (cf. *Diz. di marina medievale e moderna,* Rome, 1937, s. v. *bonaccia*), de sorte que l'idée de transformer *malacia* en **bonacia* ne s'imposait nullement.

4) Si MEYER-LÜBKE, *ALL 7* (1892), 445, et, d'après lui, M. VIDOS, *ZFSL 58* (1934), 448, invoquent l'expression italienne *il mare è buono* « la mer est calme » pour prouver que le marin éprouvait le besoin de placer l'idée de « bon » dans l'expression de la tranquillité de la mer, ils ne tiennent pas compte du fait qu'une mer calme n'est pas encore identique avec le calme plat, c.-à-d. avec l'absence de tout vent. Autrement dit, cette expression veut uniquement dire que la mer n'est pas houleuse; mais elle n'exclut pas du tout le souffle d'une brise régulière et très propice à la navigation à voile.

Voilà pourquoi nous nous étions rangé dans *FEW 6*, 79, à l'avis de M. PRATI dans le *Dizionario di marina medievale e moderna* et dans son *Vocabolario etimologico italiano,* ainsi que de M. MAVER dans *Vox Romanica 5* (1940), 219 [1], qui voient dans **bonacia* un dérivé de *bonus*. L'idée de « bon » se rapporte alors au temps (et non à la mer proprement dite), cf. it. *mettersi al buono* « s'embellir (en parlant du temps) » et toutes les attestations rapportées ci-dessus qui désignent « temps doux, etc. ». Ainsi, l'expression susmentionnée *il mare à buono* « la mer est calme » peut même servir de preuve que **bonacia* doit dériver de *bonus !* C'est vraiment un tour de force de la part des rédacteurs du *DEI* de vouloir séparer it. *bonaccia* « stato di calmo del mare senza vento » (< *malacia*) de l'a. it. *bonaccia* « bel tempo » (< *bonus*) !

La formation de **bonacia* est claire : < *bonu* + *-acea*. Comme le suffixe *-aceu*, *-a* possède en italien, en occitan [2], en catalan et en espagnol une valeur péjorative ou augmentative, il faut encore déterminer sa signification dans **bonacia*. Puisque le manque de vent est nuisible aux marins, on songerait volontiers à la première nuance : = « une bonne mer désagréable ». Mais des expressions comme it. *mettersi al buono* et a. it. *bonac-*

1. M. PRATI ne fait, au fond, que reprendre une idée formulée déjà par SAUMAISE dans le commentaire à son édition du traité « De Pallio » de Tertullien (1622), acceptée par MÉNAGE dans la deuxième édition de son dictionnaire (1694) et avancée de nouveau par DIEZ, *Etym. Wörterbuch*, p. 58.

2. Cf. EDWARD L. ADAMS, *Word-formation in provençal* (New York, 1913), p. 140.

cia « bel tempo » interdisent une telle interprétation ; l'idée prédominante était donc « la mer très bonne » = « la mer très calme », par suite du beau temps.

Il nous reste à déterminer la région dans laquelle **bonacia* fut créé. Dans *FEW 6*, 79, nous étions encore enclin à y voir un terme de la marine génoise, surtout à cause de la forme a. gén. *bonaza AGl* 2, 252, qui est à même d'expliquer toutes les autres formes romanes attestées. Mais aujourd'hui, nous sommes convaincu que l'ancien provençal a donné naissance à ce mot, et cela pour deux raisons :

1) Le genre féminin. Pourquoi ce dérivé de *bonus* est-il féminin ? Si l'on tient compte du fait qu'en italien et en occitan, le suffixe *-aceu, -a* fournit, jusqu'à nos jours, des augmentatifs (ou péjoratifs) non seulement se joignant à des substantifs, mais encore à beaucoup d'adjectifs, c'est aussitôt le mot *mare* qui se présente comme substantif qu'on aura fait suivre de l'adjectif **bonaceus* comme déterminant. Mais ce procédé ne pouvait avoir lieu que dans une langue où *mare* était traité comme féminin [1]. Il faut donc partir d'un type *(*mare*) *bonacea* « mer très calme », d'où l'a. pr. *bonassa* f., attesté pour la première fois dans la « Vie de Saint Honorat » (env. 1290) de Raimon Feraut, qui était moine dans le monastère de l'île de Lérins près de Fréjus et écrivait dans le dialecte de sa région (ap. JEANROY, *Poés.*, I, 46)[2]. Le fait que la première attestation d'Italie, chez Buoncompagno (en latin, env. 1215), qui était de Bologne, est antérieure à la première attestation en Provence, ne contredit pas cette localisation, vu les rapports étroits entre la Galloromania et l'Italie septentrionale à cette époque. Il va de soi qu'un mot technique comme **bonacia* vivait d'abord longtemps dans son langage spécial, jusqu'à ce que le hasard le mît à la disposition de la langue littéraire.

2) C'est vers le domaine occitan que nous orientent également les deux

1. Cf. Ronjat, III, p. 11. Il est vrai que, parmi les exemples cités par Raynouard et Levy, il y en a aussi où *mar* est masculin, mais le plus ancien exemple, tiré du « Boèce », porte : « El trametia los breus ultra *la* mar » (leçon identique dans l'édition critique de René Lavaud et Georges Machicot, Toulouse 1950, p. 20, v. 65), et aussi la grammaire des « Leys d'amors » écrit : « *La* gran mar dels blatz en espic ondeiar. » En ancien italien, le genre féminin est également attesté (au XIIIe s., DEI ; influence française ?), mais en génois, nous n'avons trouvé que le genre masculin. Sur le genre de *mare*, cf. encore COROMINAS, *Dicc. crit. etimol.*, III, 254.

2. Mais le mot est certainement plus ancien en provençal, comme le prouve l'attestation *bounasse* dans les « Assises de Jerusalem » (env. 1260, Jal), qui, déjà par la forme, révèle une origine occitane.

attestations tirées de l'ancien portugais et rapportées par NOBILING dans *Arch 124*, 344. Le fait que l'ancien espagnol ne possède pas de forme indigène prouve indubitablement que les deux formes ancien-portugaises, qui se trouvent chez des trouvères portugais, proviennent de l'ancien provençal ; les rapports étroits entre les poètes portugais et provençaux à cette époque sont trop connus pour que nous ayons besoin d'y insister ici [1]. Le mot a. pg. *boança* (à prononcer selon Nobiling *bõasa*), *bonaça* est donc un emprunt à l'ancien provençal, ce qui appuie considérablement notre thèse sur la provenance de **bonacia*.

L'histoire du mot **bonacia* se présente alors, à notre avis, de la façon suivante :

1) **bonacia* est un adjectif substantivé, formé sur *bonus* à l'aide du suffixe *-aceu*, *-a*, de valeur augmentative.

2) **bonacia* est féminin parce que le mot était à l'origine lié au féminin *mare*.

3) **bonacia* a été formé par les marins de langue provençale, par le fait qu'en Provence, *mare* était de tout temps féminin (peut-être par analogie avec *terra*) et que l'a. pg. *bonaça*, *boança* ne pouvait être emprunté qu'à l'ancien provençal.

4) De l'ancien provençal, le mot a pénétré de bonne heure dans l'Italie septentrionale (Gênes; Bologne : Buoncompagno ; Venise), où à *-assa* correspond d'une façon régulière *-az(z)a* (cf. a. gén. *bonaza*), et de là, il a passé même en Toscane, où *-azza* est transformé selon la phonétique de la région en *-accia*. D'autre part, l'ancien provençal l'a légué aussi au français, où *bonace* se rencontre déjà très tôt (env. 1200), ce qui prouve mieux que tout autre fait l'ancienneté de cette création occitane, bien que la documentation nous fasse défaut, car que ce mot ne puisse être indigène en français n'est que trop évident. De l'ancien provençal, notre terme fait son entrée en outre, sans aucun intermédiaire, avec le vocabulaire des troubadours, dans le portugais ancien. Comme une forme provençale trouve souvent une correspondance avec insertion d'un *n* au Languedoc (cf. ci-dessous pr. *martegalo* — lang. *martengalo* Mistral, etc.), on est en droit de supposer que la forme catalane *bonança* n'est pas tellement due à l'influence du suffixe *-anza* (Corominas), mais constitue un emprunt à l'a. lang. **bonansa* (forme confirmée par le lang. m. *bounanço* chez Mis-

1. Il suffit de lire à ce propos le chap. « Portugiesische Minnesänger : Trovadores gallecio-portuguezes » dans le « Grundriss » de GROEBER, t. II, sect. 2, p. 167-203.

tral) ; du catalan, *bonança* a passé en Sardaigne (camp. *bonántsa*, tandis que log. *bonáttsa* provient de l'italien (ajoutons : septentrional), Wagner DES 218 b) et en espagnol (*bonanza*).

5) La signification originale est « calme de la mer ». Comme le calme plat est souvent dû au beau temps, le mot **bonacia* recouvrira bientôt l'acception secondaire « beau temps », surtout à l'intérieur du pays, cf. mfr. *bonasse* « temps doux et chaud » chez Olivier de Serres [1]. Voilà pourquoi cette signification vit en ancien italien (Dante) ; elle existe en outre en vénitien, bien que Boerio ne le dise pas explicitement (mais le verbe *bonazzàr* « rabbonacciare, dicesi del tempo, del vento e del mare » en dérive nécessairement). C'est à travers le vénitien que cette acception secondaire a passé aussi dans les Grisons suisses (*DRG* 2, 634) et en macédo-roumain (Pascu, I, 226), comme c'était également au vénitien qu'ont été empruntés Ragusa *bunaca* « tranquillità o calma di mare », alb. *bonaṭă*, *bunaṭă* et gr. m. μπουνάτσα.

Conclusion : Le fr. *bonace* « tranquillité de la mer » est emprunté à l'a. prov. *bonassa*, qui est un dérivé de *bonus* + *-acea*.

2° Grand'Combe *ɛ̆ɛ̆t́ɛ* « fête du village ».

Dans le « Lexique français-français régional » (p. 324) de son livre « Le français régional de la Grand'Combe (Doubs) », Paris, 1929 Félix Boillot note : « fête du village, *ɛ̆at́ɛ*, *rvirŏ*. » C'est le mot *ɛ̆at́ɛ* qui a éveillé notre curiosité parce qu'il semblait nous cacher quelque vieux terme disparu ailleurs. Mais l'article dans le corps du même livre n'est guère plus révélateur : « *ɛ̆at́ɛ* [*ɛ̆ɛ̆t́ɛ*], s. f., fête de la Nativité ; proverbe patois cité par plaisanterie : *ă lă ɛ̆at́ɛ kyū tō metɛ̆*, à la fête du village, clos ta bouche — (la collation de quatre heures n'est plus nécessaire parce que les jours sont trop courts). »

Qu'entend Boillot en définissant *ɛ̆at́ɛ* par « fête de la Nativité » ? « Noël » peut-être, puisque les jours sont courts ? C'est un passage de l'« Étude générale », au début toujours du même livre (p. 3), qui nous a mis sur la bonne voie : « L'église est placée sous l'invocation de saint

1. La signification « brouillard » à Plan-du-Var (*ALF* 178 point 898) s'explique par le fait que le brouillard n'est jamais accompagné d'un vent très fort, le temps est donc « calme », « bon » ; cf. W. O. Streng, *Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich* (1915), p. 17 ; H. Kläui, *Die Bezeichnungen für « Nebel » im Galloromanischen*, thèse de Zurich (1930), p. 73.

Joseph ; la fête du village se célèbre en septembre *à la nativité de la Vierge* parce que ce jour est l'anniversaire de la consécration de l'église. » C'est pourquoi nous avons cherché la solution de notre petit problème étymologique dans l'entourage du culte de la Vierge. D'après les lois phonétiques de l'endroit, *ɛ̆ɛ̆-* correspond à *ca-* suivi de plusieurs consonnes, cf. *ɛ̆ɛ̆su* f. « fouet » (< **captiatoria*, *FEW* 2, 325 b), *ɛ̆ɛ̆rǰī* v. a. « charger » (< *carricare*, *FEW* 2, 415 b), *ɛ̆ɛ̆* m. « chat » (< *cattus*, *FEW* 2, 515 a), etc. La terminaison *-tɛ́* représente d'ordinaire *-ata*, mais à la forme du français régional, cf. *ŏgrīǰɛ̆* f. « surface formée par la levée de grange et le pont de grange », fr. r. *ãgrãǰɛ́* (< **ad* + *granica* + *-ata*, *FEW* 4, 226 b), *bruɛ̀ɛ̆* f. « quantité de mailles enfilées sur une aiguille à tricoter », fr. r. *brŏcɛ́* (< **broccu* + *-ata*, *FEW* 1, 544 b), *brãmɛ̆* f. « beuglement (des vaches) », fr. r. *brãmē* (< **brammon* + *-ata*, *FEW* 1, 495 a), etc. Puisqu'il paraît s'agir d'un mot du domaine religieux, on comprend que *-ɛ́* fut maintenu même dans la forme patoisée *ɛ̆ɛ̆tɛ́*. Et vu cet ordre sémantique, le suffixe pourrait non seulement représenter *-ata*, mais aussi *-ate*, de sorte que le mot doit correspondre à un français **chaté* (ou **chatée*).

Or, il y a un étymon qui s'offre en rapport avec le culte de la Vierge, c'est *castitate*. Cet étymon répond à toutes les exigences de la phonétique locale, car il contient *-a-* dans une syllabe fermée et finit par le suffixe *-ate*. Il s'agirait donc d'une survivance du mot mi-savant afr. *chastei*, qui est attesté aussi en ancien franco-provençal : a. lyon, *castia R* 39, 239 (*FEW* 2, 478 b).

Grand'Combe *ɛ̆ɛ̆tɛ́* « fête du village » continue donc l'afr. *chasteé* < *castitate* jusqu'à nos jours, mais dans une acception toute particulière, qui seule lui a valu le mérite de sa survivance [1].

3° Fr. *martingale* « courroie qui empêche le cheval de donner de la tête ».

Dans la deuxième édition du *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1950) de BLOCH-WARTBURG, on lit : « On a voulu y [c.-à-d. dans *martingale*] voir un empr. du prov. *martegalo*, fém. de *martegal*, nom des habitants de *Martigue*, petite ville sur l'étang de Berre, c.-à-d. ' à la

1. Mais au XVII[e] siècle, *chasteé* a dû encore être vivant dans sa signification primitive dans la Grand'Combe puisque « l'autorisation de construire l'église et le cimetière fut donnée en 1665 par l'archevêque. Les Bénédictins consentirent par traité à ce démembrement en 1667. Jusqu'à cette époque les enterrements avaient lieu à Morteau » (F. BOILLOT, *op. cit.*, p. 3).

manière des habitants de Martigue ', parce qu'ils auraient porté ces chausses [c.-à-d. des *chausses à la martingale*]. Mais le mot prov. peut être une déformation secondaire, due au fait que les Martigaux sont souvent tournés en ridicule par leurs voisins. En effet, *martingale*, terme de manège, rappelle l'esp. *almártaga* ' sorte de bride ', d'origine arabe, et, malgré les dates, il semble que ce soit là le sens qui convienne le mieux comme base de *chausses à la martingale*. Comme terme de jeu, le développement sémantique est obscur ; ' locution tirée, par métaphore, de la bifurcation de la martingale des chevaux ' dit Littré. C'est un terme de l'argot des joueurs et par conséquent né dans des circonstances qui nous échappent. »

Le rapport entre fr. *martingale* et esp. *almártaga* fut proposé une première fois par MAYHEW dans *MLR* 7, 499, suggestion qui fut suivie par P. BARBIER FILS (*RDR 5*, 251) et par BLOCH dans les lignes citées ci-dessus. Comment ce rapport se présente-t-il à la lumière du récent *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* de M. COROMINAS ? Premièrement, dit M. COROMINAS, il faudrait supposer une base commune d'acception (c.-à-d. « camarre ») ; mais l'esp. *almártaga* signifie « esp. de tétière qu'on mettait aux chevaux, pour les maintenir tranquilles pendant que le cavalier descendait du cheval », tandis que la *martingale* française est — répétons-le — une « courroie qui empêche le cheval de donner de la tête ». Deuxièmement, le dérivé prétendu de *almártaga*, la *martingala* (qui existe sous cette forme également en espagnol), n'a jamais pu être formé en Espagne, puisque le suffixe y serait inexplicable [1].

Il faut donc abandonner définitivement l'explication arabe de notre terme et revenir à la vieille idée d'y voir le nom des habitants de Martigues, telle qu'elle a été énoncée d'abord par SCHUCHARDT, *ZrP 23* (1899), 190, et puis par HATZFELD-DARMESTETER-THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française* ; M. GAMILLSCHEG lui semble également plutôt favorable dans son *Etymologisches Wörterbuch der franz. Sprache*. Seulement, comment s'expliquer la filiation de significations si diverses ?

Pour nous tirer de cet embarras, nous avons essayé de ranger les différentes significations dans les trois groupes suivants :

1) Significations qui dérivent d'un (prétendu) trait de caractère des Martigaux ;

1. M. COROMINAS réfute, à juste titre à ce qu'il nous semble, le parallèle avec fr. *amiral-* esp. *garingal* (*galengal*), vu que tout en s'agissant d'arabismes dans les deux langues, ils n'ont pas *-ala* (qui n'est pas une terminaison arabe), mais *-al*.

2) Significations qui proviennent de la terminologie navale des Martigaux et de certains métiers particuliers aux Martigaux;

3) Significations qui remontent à une certaine coutume des Martigaux.

Au XVI^e siècle, c'est le groupe I qui seul est attesté dans le français littéraire; après, les attestations se perdent pour réapparaître au XIX^e siècle avec des sens secondaires. La lexicologie s'empare — ce qui est compréhensible — relativement tard du groupe II, qui englobe des significations techniques. Le groupe III ne paraît avoir vécu qu'aux XVI^e-XVII^e siècles. Voici les faits en détail :

1) Mistral atteste *martegau*, le nom de l'habitant de Martigues, dans le sens figuré de « homme naïf, qui s'étonne de tout » [1]. En provençal moderne, on en a même dérivé un mot abstrait : *martegalado* f. « naïveté, badauderie, propos naïf et goguenard », d'où, par dérivation régressive, *martegalo* f. « naïveté, bêtise, conte pour rire ». — Mais on a certainement le droit de ramener également au nom de l'habitant fr. m. *matagot* m. « original, excentrique », un mot familier du siècle passé et cité pour la première fois par Delvau en 1867, la suppression de l'*r* devant consonne étant chose courante, surtout dans la prononciation relâchée [2]. — La réputation de naïveté, de bizarrerie et d'excentricité des Martigaux date déjà de loin, comme le prouve la *martingale* [3] « drôle de femme », employée par Scarron [4].

1. Cette renommée des Martigaux est confirmée par Maurras, qui était originaire de Martigues, dans « Maîtres et témoins de ma vie d'esprit » (Paris, 1954), p. 128 : « Mon pays jouit en Provence d'une belle réputation de bêtise. »

2. Cf. NYROP, *Gramm. hist.*, I, p. 341, et surtout p. 344 s. Est-ce le même mot que le *matagot* « sorte de singe apprivoisé » de Rabelais (cf. SAINÉAN, *La langue de Rabelais*, I, 32 s.)? Nous n'osons aborder la question du mot rabelésien vu sa complexité, mais la forme occitane actuelle, qui est également *matagot*, ainsi que les significations en occitan (« esprit follet, lutin; sorcier ») sont plutôt défavorables à ce rapprochement.

3. Pour l'insertion de l'*n* voir plus loin.

4. C'est ainsi que nous définissons *martingale* dans « Virgile travesti » IV : « Voudriez-vous bien passer vos jours A faire le Sardanapale Et servir une *martingale* ? » et non par « personne dont on ne peut pas se dépêtrer », comme Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, qui y voient un sens figuré de la *martingale* (t. de manège). Notre définition se base sur les deux autres citations dans « Virgile travesti » chez Littré : « Cependant le fils de Cypris, Suivant sa vieille *martingale* (= la sybille), Aborda la rive infernale » (VI) et « Je suis Alecton infernale, Et non pas cette *martingale* Dont j'avais la forme et l'habit » (VII); l'explication prudente de Littré (« terme de mépris appliqué à une femme ») se rapproche bien plus de la réalité.

C'est toujours la même réputation que, en remontant les temps, nous trouvons employée par Rabelais, qui dit : « Et en fut donné pareil arrest *à la martingalle* l'an dix et sept » (*Pantagruel*, l. II, ch. 12), ce qui veut dire sans aucun doute « un pareil arrêt étrange (voire absurde) » ; de même, dans la liste d'expressions qui devront servir de blason à Triboulet, expressions données à celui-ci par Pantagruel et Panurge, il figure un « fol *à la martingale* » (*Pantagruel*, 1, II, ch. 38), ce qui signifie « fou d'une manière absurde ». La même expression se trouve encore chez Cholières, « Apresdisnee premiere » (*Œuvres*, II, p. 52) : « Mais, quand j'y pense, vous estes grand clerc jusqu'aux dents : vous philosophez *à la martingale*, avec vos distillations et fontes de graisse alambiquées. » Une fois de plus, il faut comprendre l'expression par « d'une manière étrange, absurde ». Cette interprétation fut d'ailleurs donnée à l'expression déjà par Cotgravre (1611), qui la définit comme suit : « absurdly, foolishly, untowardly, grossely, rudely, in the honneliest manner. »

Ainsi, les *chausses à la martingale* (en ancien provençal *braio à la martegalo* Mistral), s'expliquent aisément : ce sont des chausses dont le pont est placé d'une manière absurde, c.-à-d. par-derrière, ce qu'on appelait aussi *à pont-levis*, parce qu'on en faisait usage pour pouvoir faire sa besogne plus rapidement [1]. — Rien de plus naturel donc que Rabelais appliquât le mot *martingale* au pont de pantalon fixé dans le dos (l'attestation se trouve comme titre d'un livre que Pantagruel trouva dans la librairie de Saint-Victor à Paris, l. II, ch. 7 : *La Martingalle des fianteurs*) ; de là, le passage à la signification moderne de « sorte de demi-ceinture placée dans le dos d'une capote, d'un manteau, etc., pour retenir l'ampleur ou marquer la taille » (depuis Larousse 1873) se conçoit

1. Cf. BRANTÔME, *Capitaines français* : *M. d'Imbercourt* (*Œuvres*, II, 404) : « Le brave chevalier avoit une complexion en luy que, toutes les fois que il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et descendit de cheval pour les faire ; et pour ce portoit ordinairement des *chausses à la martingalle*, ou autrement à pont-levis, ainsi que j'en ay veu autresfois porter aux soldats espaignols portans le corselet et la picque, afin qu'en marchant ils eussent plustost faict, sans s'amuser tant a deffaire leurs aiguillettes et r'attacher » (cit. ap. Huguet, II, 229 b). — Par contre, les témoignages concernant l'époque de cette mode divergent : J. QUICHERAT, *Histoire du costume en France* (Paris 1875, p. 403) la place dans le règne de Charles IX, mais Vecellio, qui écrivit en 1590, note : « Fiori, in questo tempo (vers 1500) l'uso delle calze alla martingalla » (ap. V. GAY, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, II, p. 119), ce qui est bien plus probable vu les attestations littéraires (la première date de Gringore, *Anc. Poés. franç.*, VIII, p. 297-298, citée par Huguet, II, 229 b, la deuxième se trouve chez Rabelais.

très facilement, de même la « languette de buffle cousue à la giberne du fantassin » (depuis Bescherelle 1845).

Mais *à la martingale*, « d'une manière incompréhensible, bête, absurde », peut se dire encore dans d'autres circonstances, p. ex. au jeu; voilà pourquoi on dit en provençal moderne encore *jouga à la martegalo* quand on joue en portant, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent, ce qui est évidemment une sottise sans pareille ; et *martegalo* f. s'appelle cette façon absurde de jouer. Le mot a passé avec la même signification en français (de nouveau dans la forme *martingale*), où il est attesté depuis l'édition de 1762 du dictionnaire de l'Académie Française [1]. Depuis 1801, on rencontre aussi le sens figuré « manière de jouer son argent, que l'on suit avec persévérance », une signification qui a été empruntée aussi par l'anglais, où elle se trouve depuis 1815 (Oxford English Dictionary).

11) Un deuxième groupe de significations se rattache à l'importance que la ville de Martigues avait autrefois comme port et chantier naval, cf. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pêches maritimes, des rivières et des étangs*, t. I, sect. 2 (1770), p. 155 : « Le Port de Martigues a toujours passé pour un de ceux de la Méditerranée où l'on en fait (c.-à-d. d'une sorte particulière de bateau) le mieux la construction. »

Encore aujourd'hui, on appelle en occitan *martegalo* une espèce de bateau à voile, qui est connue jusqu'en Sicile, comme le prouvent *martićana*, *martingana* « sorta di nave ad un solo albero, a vela latina, di media grandezza » [2]. — Mais aussi certaines parties de bateau à voile furent construites pour la première fois à Martigues. Voilà pourquoi on a appelé de petits cordages qui aboutissent aux poulies d'un navire (nommées araignées) et qui embrassent les voiles quand on veut les ferler des *marticles* (f. pl.). *-icle* est une déformation de *-igue*, *-ique* assez fréquente en occitan, cf. *relicle* « relique », *maniacle* « maniaque », etc. (Ronjat, II, 455). Les *marticles* sont attestées dans la littérature navale depuis 1643 (d'après Jal ; le mot se trouve en outre dans Dassié, Guillet, Ozanam, Aubin et Bourdé, donc dans tous les dictionnaires de marine des XVII[e]-XVIII[e] siècles).

En outre, il existe dans la terminologie maritime française le mot

1. D'où le verbe *martingaler* v. n. « doubler son enjeu lorsqu'on perd » (depuis Landais 1834). Cette expression de jeu a passé aussi en catalan (*martingala*, Alcover-Moll) et en espagnol (depuis 1899), Corominas, III, 280 a).

2. L. SPITZER, *ZrP 44*, 379.

martegau « jumelle de brasseyage » (depuis Bourdé, 1773). La forme est particulièrement intéressante puisqu'elle nous confirme le mieux la provenance des différents termes du nom des habitants de Martigues : premièrement, l'*n* inséré d'habitude et qui provient d'une certaine tendance de prononciation du Languedoc [1] y est absent ; deuxièmement, l'*r* peut également disparaître (cf. ci-dessus p. 295) : *mattegau* (forme attestée depuis Bourdé 1773, jusqu'à Bescherelle 1845). Ce mot s'écrit encore *matégau* (depuis Larousse 1873) et même *matagot* (depuis Bescherelle 1845), orthographe qui rappelle exactement *matagot* « original, excentrique », que nous avons ramené aussi à *Martegau* (voir *supra*, I).

Mais la signification maritime la plus connue est sans doute l'occitan *martegalo* f. « cordage servant de sous-barbe aux bouts-dehors de beaupré et de clinfoc », qui retourne en français sous la forme *martingale* (depuis RAYMOND, *Supplément au dictionnaire de l'Académie*, 1836). Car c'est de cette signification que dérive le terme de manège « courroie fixée à la muserole du cheval et attachée sous le ventre, pour empêcher l'animal de porter au vent et de battre à la main » (depuis Cotgrave 1611), dont nous sommes parti au début de cet article. L'attestation tardive du terme de marine (depuis 1836) par rapport au terme hippique (1611) n'est pas étonnant vu le sens purement technique du terme de marine. D'autre part, le passage de la terminologie nautique à la terminologie hippique ne surprend pas non plus, car il trouve son pendant exact dans l'esp. *gamarra*, qui signifie la même chose que le fr. *martingale* (t. de manège) et qui dérive très probablement d'un croisement de lat. *camus* avec *amarra*, fr. *amarre* (t. de marine). C'est déjà SCHUCHARDT, *ZrP 23*, 190, qui renvoie à ce parallélisme, et M. COROMINAS croit également à la possibilité d'un tel passage (*Dicc. crít. etimol.*, II, 645).

III) C'est le groupe de significations le plus problématique, non du point de vue de l'étymologie, mais de la matière. Il s'agit d'une sorte de danse très animée, qui est appelée *martegalle* par La Croix du Maine (1584, cité par Lacurne et Littré), *martugalle* par Noel Du Fail (dans une édition des « Contes d'Eutrapel » de 1598, Gdf 5, 191 a) [2] et, par

1. Cf. lang. *bonansa* pour pr. *bonassa*. Pr. *Martegau*, le nom des habitants de Martigues, se prononce à la languedocienne (d'après Mistral) *Martengau*. D'autres exemples pour l'insertion de l'*n* voir H.-E. KELLER, *Fr. pantoufle* (« Etymologica », Walther von Wartburg zum siebzigsten Geburtstag), p. 452.

2. Changé en *martrugalle* (?) dans l'éd. Hippeau (Gdf 10, 128 b ; Huguet, V, 167 a).

contamination avec *madrigal : madrigalo* en provencal (1646, Pansier). La difficulté réside dans le fait qu'on ne possède aucune autre preuve attestant une danse particulière aux Martigaux. Mais cette danse a certainement existé : elle fut exercée par exemple, d'après Mistral, en 1564 dans la résidence estivale des comtes de Provence à Brignoles devant Charles IX et sa cour ; mais fut-ce par des Martigaux [1] ? On ne sait pas non plus comment se dansait la martigale. Mais il est tout de même probable qu'elle fut appelée ainsi d'après une danse particulière aux Martigaux, étant donné que, à la même époque, il y a encore d'autres danses appelées d'après leur lieu d'origine, comme notamment aussi la *pavane*, qui était une danse créée par les habitants de Padoue (cf. *FEW 8*, 1).

Ainsi, le problème de la *martingale* est, à notre avis, enfin résolu : toutes les significations s'expliquent par le nom de *Martigues* et par des particularités prétendues ou réelles de cette petite ville provençale.

4° Fr. *merlin* « sorte de hache à fendre le bois ».

HATZFELD-DARMESTETER-THOMAS, *Dictionnaire général*, en disent : « Origine inconnue », BLOCH-WARTBURG et DAUZAT, *Dictionnaire étymologique* : « Peut-être emploi plaisant du nom propre *Merlin*, suivant un procédé fréquent, v. *martinet* » et M. GAMILLSCHEG, *Etymologisches Wörterbuch:* « Aus vlat. **martellīnus* zu lat. *martellus* ' Hammer ', s. *marteau*. Gade 50 f. »

Nous avons consulté le livre de GADE [2] mentionné par M. GAMILLSCHEG et avons trouvé que celui-ci ne postule pas **martellinus* (qui n'aurait jamais pu aboutir à *merlin*), mais **martelinus*, un étymon qu'il appuie par une forme italienne *martelina*, qui est malheureusement inexistante; le mot auquel GADE fait allusion est *martellina* « sorta di martello degli scarpellini colla penna da tutt'e due le parti » (Petrocchi). Du point de vue phonétique, un **martelinus* hypothétique correspond exactement à *marlin* (qui existe à côté de *merlin*), bien que le rapport de *marlin* avec *merlin* ne soit pas encore clair. Seulement, **martelinus* n'est appuyé par aucune attestation latine.

Examinons donc la question d'abord à la lumière des données du *Thesaurus linguae Latinae*, t. VIII : « Marteau » se disait en latin *marcŭlus*

1. Aujourd'hui encore, cette danse du XVIe siècle est indirectement attestée par la locution provençale *faire* qn *dansa la martegalo* « rosser qn » (Mistral).

2. HEINRICH GADE, *Ursprung und Bedeutung der üblicheren Handwerkzeugnamen im Französischen*, thèse de Kiel (1898).

(attesté depuis Lucilius, IIe siècle av. J.-Chr.) [1], qui était formé avec le suffixe instrumental *-tlo-* [2] sur la racine i.-e. *mel-* « écraser ; battre ; moudre » (Pokorny *IEW* 1, 716) : < **mel-tlo-s*. Mais dans le latin de l'Empire, *marcŭlus* fut senti comme un diminutif; aussi en a-t-on tiré *marcus* « gros marteau de forgeron », et Isidore de Séville (qui aussi emploie le premier *marcus*) peut dire : « Artifex *marculum* de sinu protulit », ce qui ne peut se concevoir avec un marteau de grandeur ordinaire.

Dans le latin classique, on avait aussi transformé *marcŭlus* en *martŭlus*, par une sorte d'hypercorrection due à un hyperurbanisme de la ville de Rome à l'égard d'une tendance populaire, qui faisait passer *-tl-* à *-cl-*, cf. p. ex. *vetulus* < lat. pop. *veclus ; capitulum* < lat. pop. *capiclum*, etc. [3]. Dans le latin classique, il n'existe qu'un seul témoignage pour cette forme, c'est Plin. nat. 7, 195 (« Cinyra... forcipem, *martulum*, vectem, incudem »), et là encore, les éditions anciennes portent *marculum*. Mais de toute façon, c'est la forme *martŭlus* qui est à la base de *martellus*, attesté depuis Isidore de Séville de nouveau, où *-ŭlus* (considéré comme un suffixe diminutif) a été remplacé par le suffixe bien plus vigoureux *-ellus*.

De cette évolution en latin, il résulte clairement que fr. *marlin* repose sur une base *marcŭl-* (ou *martŭl-*). Il nous reste encore à expliquer la terminaison : le suffixe latin *-īnus* est dénominal depuis l'époque indo-européenne et sert à former des adjectifs, qui se rapportent à des plantes, animaux, hommes, noms de personnes et d'habitants et aussi à des objets (cf. STOLZ-SCHMALZ, *Lateinische Grammatik*, 5e éd., Munich 1928,

1. MEYER-LÜBKE, *REW*[3] 5347, en dérive à tort esp. *macho* « marteau », pg. « hache ; hachette » ; ce mot ibéro-roman provient du mozar. *mazo* (COROMINAS, *Dicc. crit. etimol.*, III, 176), de *mattea* ?

2. Cf. cymr. *hidl* « crible », m. bret. *siẓl*, bret. m. *sil*, < i.-e. *sē-* « dégoutter, couler » + *-tlo-* (Pokorny IEW 1, 889) ; lit. *sėklà* « semence », lat. *saeculum* « genre ; âge ; siècle », cymr. *hoedl* « durée de vie », a. bret. *hoetl*, m. bret. *hoaẓl*, < i.-e. *sə̄i-* « semer » + *-tlo-* (Pokorny IEW 1, 890) ; aslav. *silo* « corde », polon. *sidło* « lacet », < i.-e. *sei-* « lier » + *-tlo-* (Pokorny IEW 1, 892) ; etc.

3. Cf. FERD. SOMMER, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, 2e et 3e éd., Heidelberg 1914, p. 228. — C'est la même évolution qui avait déjà lieu de l'indo-européen au latin, cf. ci-dessus i.-e. *mel-tlo-s* > lat. *marculus* ; i.-e. *sē-tlo-m* > lat. *saeculum*, lit. *sėklà*. En temps roman, elle sera surtout développée dans les parlers grisons, cf. A. SCHORTA, *Lautlehre der Mundart von Müstair* (*Münster, Kt. Graubünden*), p. 101 s. ; G. PULT, *Le parler de Sent* (*Basse-Engadine*), p. 103 ; M. GRISCH, *Die Mundart von Surmeir* (*Ober- und Unterhalbstein*), p. 96 ; L. CADUFF, *Essai sur la phonétique du parler rhétoroman de Tavetsch* (*Canton des Grisons — Suisse*), p. 122.

p. 225). L'adj. **marculīnus* aura donc été ajouté comme terme spécificateur à un substantif tel que *malleus : malleus marculinus*. A cette occasion, signalons qu'en français moderne, *merlin* designe aussi un long marteau ou une espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs ; or, le lat. (*malleus*) **marculinus* a signifié sans doute quelque chose d'analogue. En latin encore, les adjectifs en *-inus* pouvaient se substantiver ; cf. (*opus*) *intestinum* « intestins », (*dens*) *genuinus* « molaire », (*vas*) *salinum* « salière », et uniquement attestés comme substantifs en latin déjà *veruina* « épieu », *fascina* « faisceau », *terginum* « cravache », *tab(u)linum* « balcon », *pulvinus* « coussin, traversin », etc. (STOLZ-SCHMALZ, *op. cit.*, p. 225).

Comment faut-il alors expliquer l'*e* de la forme française par rapport à l'*a* étymologique ? C'est une question de géographie linguistique : dans le coin nord-est de la Wallonie, dans une des régions les plus conservatrices de la Galloromania, le mot est encore aujourd'hui attesté comme *marlin*. Voici les matériaux du *FEW* : La Gleize, Verviers *marlin*, etc., d'où fr. m. également *marlin* dans l'Encyclopédie (en 1765). Mais dans la Lorraine, *a* en syllabe fermée passe à *à*, *å* et *è* [1], d'où la forme *merlin* à Gorze (Moselle) déjà en 1624 (dans *Nouveau Coutumier Général*, t. II, p. 1096), puis dans l'*Essai sur le patois du Ban-de-la-Roche* (Strasbourg, 1775) d'OBERLIN (à côté de *maerlin*), puis dans le *Dictionnaire roman, wallon*, celtique et *tudesque...*, paru à Bouillon en 1777 et dans le *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans un grand nombre de départements et notamment dans la ci-devant province de Lorraine* (Paris, 1807) de J. F. MICHEL ; la forme *merlin* est encore aujourd'hui vivante dans les parlers saunois (*mårlī*) et à la Baroche (*mèrlé*).

Signalons, pour finir, que *marlin* fut transformé encore dans les dialectes à l'aide de substitution de suffixe. Ainsi, en ancien wallon déjà, on rencontre une forme avec substitution de suffixe comme glose du m. lat. *sarpa* du « Dictionarius » de Jean de Garlande (XIV^e^ s., ms. de Bruges, éd. Scheler, *Lexicographie latine du XII^e^ et du XIII^e^ siècle*, Leipzig, 1867, p. 60 ; cité aussi par Godefroy) : *marlere*, que GODEFROY définit certainement mal par « serpe » (évoquée évidemment par le mot latin glosé) ; il s'agit vraisemblablement déjà de *merlin* « sorte de hache à fendre le bois ». — A Jamioulx, le *marlô* (avec *-ale* pour *inu*) signifie « court bâton qu'on lance pour gauler les noix » (W. BAL, *Lexique du*

1. Cf. E. HERZOG, *Neufranzösische Dialekttexte* (Leipzig 1914), p. E 10.

parler de Jamioulx, p. 80) ou « courte trique terminée par une pièce de fer, qu'on lance pour abattre les faisans et écureils » (p. 106). — En outre, il existe différents croisements avec d'autres mots, comme dans la région de Verdun et Chalon-sur-Saône (Fertiault) ainsi qu'à Montet (Gaspard) une *marluche* « gros maillet, mailloche » et à Saint-Germain-du-Bois (Guillemin) une *marleuche* qui représentent un croisement avec les formes correspondantes de *mailloche* (cf. *malleus FEW 6*, 118). Ce même type se rencontre d'ailleurs encore dans la Hesbaye liégoise : d'après WARNANT, p. 215, on appelle une fourche à cinq ou six dents terminées par une petite boule à Oreye (W 13) et Villers-l'Évêque (L 20) une *malosse* et à Voreux-Goreux (L 45) une *marloche*. — Par contre, nous sommes moins sûr s'il faut rattacher également à *marcŭlus* (*martŭlus*) *marlet*, *merlet* « pièce de bois ou de fer qui retient les ridelles d'un char », que FENOUILLET atteste pour la Haute-Savoie ; ce n'est pas tant la formation du mot que son éloignement géographique du centre wallon et lorrain, où la survivance de *marcŭlus* est assurée ; notons toujours que la signification de ce terme ne présenterait aucun obstacle à un rattachement à la racine en question.

En revanche, nous croyons pouvoir ramener avec certitude à *marlin*, mais composé avec un autre mot, un groupe de formes inexpliquées jusqu'à présent : nous pensons à *marlovète* f. « masse de bois » à la Gleize (Remacle), *marlavète* à Verviers (Wisimus), d'où est dérivé à Liège, par dérivation régressive, *marloufe* m., qui signifie, d'après GRANDGAGNAGE, « gourdin », et au figuré « homme gros et court » (Forir), comme aussi à Verviers (Lobet). *Marloufet* est en outre à Fléron (Haust) un terme de houillerie et signifie « contrepoids (qui relève automatiquement les taquets, etc.) » ; le même instrument est appelé *marlovèt* d'après GRANDGAGNAGE et est attesté ainsi à Seraing (Haust). Nous y voyons un composé de *marlin* avec *louwète*, qui signifiait autrefois et encore en 1854 à Verviers (Lobet) « un quart d'once », noté à Herve en 1775 comme *louette* ; à Maubeuge, *loète* veut dire « petite quantité qui se donne pardessus le marché » (d'où *une loète* « un peu »). HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, p. 172, et, d'après Haust, *FEW 14*, 483, expliquent ce mot comme dérivant du moyen bas all. *lôt*, *lode* « plomb ; poids de plomb d'une demi-once » (néerl. *lood*, all. *lot*), que KLUGE ramène à un prototype germanique **lauda* [1]. La *marlovète*, etc., wallonne a été par con-

1. Cette racine reste inexpliquée si l'on ne suppose pas un emprunt des langues ger-

séquent composée de *marlin* + *lovète ; lovète* fut ajouté pour spécifier le matériel du *marlin*, qui n'était donc à l'origine non une masse de bois (comme aujourd'hui à la Gleize et à Verviers), mais une masse de plomb [1].

Ainsi, *marlin*, *merlin* et leurs dérivés et composés remontent à **marcŭlinus* (ou éventuellement **martŭlinus*), comme il fut proposé il y aura bientôt un siècle par AUG. SCHELER dans son *Dictionnaire d'étymologie française* [2].

(*A suivre.*)

Bâle. Hans-Erich KELLER.

maniques au celte, cf. m. ir. *luaide* < a. celt. **loudiā*, qui dérive correctement de l'i.-e. **pleu-d-* « mouvoir ; couler » (ce dérivé manque chez Pokorny IEW 1, 837). L'explication du mot germanique par emprunt au celte est très vraisemblable vu que les Celtes connaissaient le plomb bien avant les Germains.

1. D'après GRANDGAGNAGE et PIRSOUL (« ce mot est rare »), on appelle à Namur la belette *marlouwète* (pourquoi HAUST, *BTDial 9*, 61, conteste-t-il son existence à Namur ?), dont une acception figurée vit également dans le Hainaut (Hécart) : rouchi *marluète* « femme qui espionne pour savoir ce qui se passe dans le voisinage ». Est-ce le même mot que dans la province de Liège ? L'existence de *loète* à Maubeuge (v. ci-dessus) nous semble le confirmer, malgré la grande difficulté sémantique. Aurait-on comparé la belette à une arme de jet (cf. Jamioulx *marlô* ci-dessus) ? Ou faut-il rapprocher ce mot plutôt de *margila* ou de *masculus*, qui aboutissent tous les deux à *marle* dans cette région ? Mais alors, comment expliquer la deuxième partie du mot ? C'est pourquoi nous sommes fort enclin à rattacher nam. *marlouwète* « belette » à *marcŭlus* + *lood* en supposant une dénomination folklorique de la belette qui nous échappe.

2. Nous en avons consulté la troisième édition (Bruxelles-Paris, 1888), p. 334 ; mais comme cette étymologie est citée par Littré en 1867, elle doit se trouver déjà dans la première édition.